

COOP Action Joël Guérin

1 309,70 €

1 175,70 €

Monsieur Joël Guérin serait en mesure de réaliser les travaux en Août et son devis étant le moins cher, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert propose de choisir ce dernier avec la version pierres apparentes qui permet au mur de mieux respirer.

Le Conseil est donc appelé à délibérer.

Le mur du foyer servant en même temps d'emplacement pour les affichages électoraux, la Municipalité va élaborer un système d'accrochage des panneaux. Une alternative serait d'installer les panneaux d'affichage à un autre endroit, par ex. le long du mur en dessous de l'école mais il faut s'assurer que cet emplacement est autorisé (distance par rapport au bureau de vote, visibilité etc.).

Délibération approuvée par tous les conseillers présents et représentés en faveur de l'entreprise COOP Action Joël Guérin pour la réalisation d'un bas de mur en pierres apparentes avec jointements à la chaux pour un montant de 1 175,70 € T.T.C.

3. Projet d'habillage de l'échangeur de la PAC de l'école

La future pompe à chaleur de l'école a un échangeur de 1 m de large et 53 cm de profondeur. Pour une bonne circulation de l'air, une embase en béton de 1,40 m x 0,83 m a été réalisée par l'entreprise Dacibat fin avril.

Muriel Serres présente un principe d'habillage qui consiste en une prolongation et extension du petit toit au-dessus de l'avancée du mur et la mise en place de persiennes avec montant et support pour la toiture.

Ce projet devra faire l'objet d'une DP (Déclaration Préalable).

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Adhésion à la Convention de participation au contrat d'assurance collective à adhésion facultative pour le risque Santé conclus par le Centre de gestion du Gers

Le Centre de Gestion du Gers a mis en place une mutuelle qui pourra être utilisée par tout employé municipal. Cette adhésion est facultative. La Commune de Blaziert n'est pas concernée momentanément mais cette décision représenterait une protection pour l'avenir.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

5. Nomination d'un correspondant Défense

Le Ministère de la Défense a adressé un courrier aux collectivités, leur demandant de désigner un correspondant Défense, qui aura un rôle de conseil auprès du Maire pour diffuser des informations du Ministère de la Défense.

Monsieur François Lambert est volontaire pour continuer à occuper ce poste.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.